

PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES
ARIÈGE - AVEYRON - GERS - HAUTE-GARONNE - HAUTES-PYRÉNÉES - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

CONCOURS

P7

Maison des Architectes. Lauréats : Stéphane Deligny et Fabrice Ginocchio



« — L'EAT ne saurait être coupée de ses anciens
... ces derniers doivent savoir que cette école est
toujours la leur ! » César Juvé, directeur de l'Ecole d'Architecture de Toulouse.

P 12

LA MOBILISATION DES ARCHIS



Manifestation du 1^{er} mai 2002

ASSOCIATIONS JOSEP LLUIS SERT ET LA MEDITERRANÉE



ARCHITECTES DE L'URGENCE

Assemblée Générale du 1er mars 2002 à Orléans

Cette Assemblée Générale a été l'occasion d'élire le nouveau Conseil d'Administration de l'Association, composé de 12 membres :

Alet Dominique	31000 Toulouse	Architecte DPLG
Bertiaux Jean-Paul	45000 Orléans	Architecte DESA
Charles Couderc Catherine	12220 Montbazens	Architecte DPLG
Coulombel Patrick	80003 Amiens	Architecte DPLG
Daguise Christine	75016 Paris	Architecte DPLG
Linares François	31400 Toulouse	Architecte DPLG
Lombard Jean-Marie	75003 Paris	Etudiant en architecture
Mathieu Bertrand	60800 Crépy en Valois	Architecte DPLG
Minvielle Jean-Claude	31000 Toulouse	Architecte DPLG
Moyal Corinne	74320 Sevrier	Architecte DPLG
Samaan Imad	26000 Valence	Architecte DPLG

Trois ateliers le matin nous permirent d'aborder simultanément les questions portant sur le nouveau métier d'architecte "urgentiste", l'organisation à mettre en œuvre pour pérenniser les actions entamées dans la Somme ou à Toulouse, ainsi que la place de ce type d'acteur dans le débat public sur la maîtrise de l'urbanisation.

La synthèse fit ressortir trois points :

1. C'est dans l'action plus que dans la prévention que les architectes volontaires ont su démontrer leur efficacité. Ils sont perçus comme de bons évaluateurs des risques par les autorités, comme porteur d'un regard culturel et social par les sinistrés plongés dans un quotidien trop technique par nécessité.

2. Pour être partout pertinent, il faut se former auprès d'experts de la gestion des risques, se nourrir du contexte spécifique à chacun des dangers (explosion, inondations, incendies, séismes,...). Alors seulement l'architecte urgentiste pourra assumer pleinement sa mission transversale et globale.

3. Pour pérenniser les dispositifs mis en place tant en Picardie avec les débordement dans la Somme et l'Oise, qu'en Midi-Pyrénées suite à l'explosion de l'usine AZF, il est proposé de mettre en place dans chaque région, domaine ou territoire d'outre mer une

cellule de veille de l'association. Ce dispositif pourrait rapidement reposer sur quelques architectes volontaires et dans la mesure du possible, l'hébergement d'une adresse postale, d'un relais téléphonique dans les Maisons des Architectes gérées par les CROA. En cas de sinistre ou catastrophe, une cellule de crise serait alors déployée avec des moyens logistiques de l'association et du CROA local, dans le cadre d'une convention.

Le Bureau est constitué par :

Coulombel Patrick

Président

Alet Dominique

Vice-Président, chargé du Développement National

Moyal Corinne

Vice-Présidente, chargée du Développement International

Bertiaux Jean-Paul

Trésorier

Lombard Jean-Marie

Secrétaire

Minvielle Jean-Claude

Membre du Bureau, chargé des relations avec les universités et les enseignants

COTISATION ORDINALE

La cotisation annuelle est due par tous les membres inscrits au tableau ; elle est fixée par le Conseil National après avis des Conseils régionaux et de la Commission des Finances regroupant tous les Trésoriers. La cotisation permet le fonctionnement de l'Institution, national et régional.

Son montant est désormais forfaitaire pour la 3^e année, et fixé à **548 euros** (3 600 frs) suivant l'article 36 du décret n°77-1481.

Des exonérations sont prévues pour :

_les confrères fonctionnaires ou salariés : **-366 euros, soit une cotisation de 182 euros**

_les confrères nouvellement inscrits à l'Ordre :

en 2001 : -366 euros soit une cotisation de 182 euros

en 2000 : -184 euros soit une cotisation de 364 euros

_les confrères n'exerçant pas la mission d'architecte : simple inscription au tableau, et fournissant une attestation sur l'honneur, **l'exonération est de 366 euros soit une cotisation de 182 euros.**

Tous les confrères peuvent bénéficier d'une exonération partielle et modulée en fonction de leurs revenus, si ceux de l'année 2000 sont inférieurs à 18 300 euros (120 040,13 francs) avant abattement, sous réserve de fournir l'avis d'imposition sur les revenus 2000, dès l'appel de cotisation.

A noter que les exonérations ne sont pas cumulables.

Enfin, les confrères en difficulté peuvent demander une exonération au Conseil National, qui l'examinera en Commission de Solidarité Entraide, au cas par cas et avec l'avis du Conseil Régional.

ATTENTION

Cette année l'appel de cotisation est accompagné d'une demande d'information en 3 volets à retourner avec sa cotisation, pour permettre la mise à jour du tableau, connaître les modes d'exercice et l'assurance obligatoire liée aux modes d'exercice. A défaut de retour de ces documents, les confrères ne pourront figurer sur le nouveau tableau. Pour compléter cette information sur la cotisation, lisez aussi la page 6 du n°10 (1^{er} trimestre 2002) des Cahiers de la Profession, reçu dernièrement avec les contrats.

COMPOSITION DU CONSEIL

DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE MIDI-PYRÉNÉES

Président : M. Joseph Almudever.

11 rue Paulin Talabot 31100 Toulouse
tél : 05 34 60 28 10 - fax : 05 34 60 28 11
almudever.lefebvre@wanadoo.fr

Vice-Présidents : Mme Marylène Kerloveou.

1 place Nationale 82000 Montauban
tél : 05 63 03 79 98 - fax : 05 63 63 29 14
marylene.kerloveou@wanadoo.fr

M. Jérôme Terlaud. 26 rue Marie Magné BP3004

31024 Toulouse Cedex 3. tél : 05 34 51 13 90 - fax : 05 34 51 13 91
sequences@wanadoo.fr

Secrétaire Général : Mme Marie-Béatrice Azema. 19 rue Déodora

31400 Toulouse. tél : 05 61 52 09 36 - fax : 05 61 32 84 43
marie.beatrice.azema@wanadoo.fr

Trésorier : M. Patrice Bastalle. 7 rue Alaric II 31000 Toulouse

tél : 05 34 44 10 50 - fax : 05 34 44 92 04
pbastalle.archi@wanadoo.fr

Membres :

M. Marc Amare. 83 rue Gaston Doumergue 31170 Tournefeuille
tél : 05 61 86 84 10 - fax : 05 61 86 55 40. marc.amare@free.fr

Mme Sylvie Assassins-Dumons.

63-65 rue Jean Jaurès 09300 Lavelanet
tél : 05 61 03 52 86 - fax : 05 61 03 52 97
sylvie.assassin@wanadoo.fr

M. Alain Bayle. 227 avenue de Muret 31300 Toulouse

tél : 05 62 48 34 34 - fax : 05 62 48 08 88
V.Noailles.A.Bayle@wanadoo.fr

Mme Nadia Benhamadi. 32 rue Bernard Ortet 31500 Toulouse

tél : 05 61 11 47 06 - fax : 05 61 11 47 06. Sbiti@free.fr

M. Philippe Collet. 21 avenue Lucien Couderc 81100 Castres

tél : 05 63 72 20 72 - fax : 05 63 59 93 84
ph.collet.architecte@caplaser.com

Mme Marie-Martine Lissarrague.

16 rue Arnaud Vidal 31000 Toulouse
tél : 05 61 62 30 00 - fax : 05 61 62 56 26. atelier-MML@wanadoo.fr

M. Jean-Claude Minvielle-Moncla. 16 rue Bayard 31000 Toulouse

tél : 05 61 99 14 97 - fax : 05 61 63 95 02
agence@msarchitectes.com

M. René Puech. 26 bd Joseph Poulenc 12500 Espalion

tél : 05 65 48 23 87 - fax : 05 65 48 25 94.
Rene.PUECH@wanadoo.fr

M. Jean-Manuel Puig. 25 rue Deville 31000 Toulouse

tél : 05 62 27 02 57 - fax : 05 62 27 02 09
puig.pujol.architectures@wanadoo.fr

M. Bernard Salomon. 11 rue Bessières

BP 835 - 82008 Montauban Cedex
tél : 05 63 91 19 10 - fax : 05 63 91 19 01
bsalomon.architecte@wanadoo.fr

M. Pascal Servin. 4 place Sainte Anne 65000 Tarbes

tél : 05 62 34 38 44 - fax : 05 62 34 71 29
servin-architecte@wanadoo.fr

M. Pierre-Louis Taillandier. 34 bd de la Méditerranée 31400 Toulouse

tél : 05 61 14 85 14 - fax : 05 61 14 85 15
sutter.taillandier@wanadoo.fr

M. Philippe Vigneu. 76 allées de Barcelone 31000 Toulouse

tél : 05 62 27 73 00 - fax : 05 61 23 00 38.
philippe.vigneu@wanadoo.fr

POUR ÉCRIRE
DANS PLAN
LIBRE APPELÉZ
LA MAISON DE L'ARCHITECTURE
AU → 05 61 53 19 89

ACTUALITÉS

**NOUVEAU CODE
DES MARCHÉS PUBLICS
CLUB MARCHÉS SUD-OUEST**

Le 11 avril dernier s'est tenue la réunion inaugurale du Club Marchés Sud-Ouest, initié par le Moniteur. Roger Schaller, ancien Président de la Commission d'appel d'offres de la ville de Toulouse, en est le Président. Des directeurs de services techniques au sein de collectivités locales, d'organismes publics, de Sem, l'AIMP et l'Ordre des Architectes composent ce club.

Cinq thèmes d'ateliers ont été proposés, sur lesquels les participants sont appelés à réagir, proposer ou témoigner de leur expérience : le meilleur mode de dévolution des marchés, la gestion des opérations de sous-traitance, le règlement des litiges, les marchés complexes et l'avenir de la commande publique. L'objectif de ce club est d'apporter au législateur les réflexions issues du "terrain" afin de rendre plus efficace l'application du nouveau code des marchés publics. La commission Commande Publique, au sein du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées, attend vos réflexions.

**UNE CARTE MULTI-SERVICES
POUR LES ARCHITECTES**

A l'initiative de l'Unsa, les Architectes-adhérents ou non à l'Union peuvent désormais bénéficier d'un large service adapté à leurs besoins.

"La carte Services" a été imaginée et conçue pour permettre à l'architecte, sans exclusivité syndicale, d'accéder à une formidable banque de ressources en ligne essentielle et indispensables à l'exercice de la profession: Bureau en ligne, boîte de gestion de projets, programmes de formations, bases de données documentaires et réglementaires, assistance conseils juridiques et techniques, forum d'échanges, plate-forme nouvelles technologies, informations professionnelles et annonces...

Proposée au tarif de **350 € ht** (150 € pour les membres syndiqués, et gratuite pour les jeunes architectes), cette carte permet également de bénéficier de conditions d'achats préférentiels pour du mobilier de bureau, des abonnements, des financements bancaires, et surtout du matériel informatique.

Les économies ainsi proposées sont d'autant plus importantes, que la Carte Services a été pensée comme un modèle de redistribution et de partage des avantages que seule une démarche mutualiste peut permettre.

Renseignements : Unsa : 01 45 44 58 45
e-mail : unsa@wanadoo.fr

CONCOURS

**CONCOURS D'ARCHITECTURE P.I.E.R.
FUTUR « LA CONSTRUCTION D'UN
CENTRE DE PRODUCTION VITICOLE »**

L'association P.I.E.R. Futur (Promotion des Industries et Extractions des Roches), qui a en charge l'animation du 2ème Salon International de la Pierre Euroc expo 2002 (20 au 23 juin), Parc des Expositions à Castres (81) a lancé un concours qui a pour thème l'utilisation et la mise en œuvre des pierres naturelles.

Le concours ouvert aux étudiants ou équipes d'étudiants en Ecole d'Architecture ou Beaux-Arts ou Arts Appliqués, portait sur "la construction d'un centre de production viticole".

Le Jury est présidé par Jean-Paul Viguière, architecte. Il jugera les projets en fonction de leur qualité architecturale ainsi que par rapport à la fonctionnalité et à la mise en valeur des différentes pierres : granits, marbres, pierres calcaires, schistes, grès et gneiss.

Les Prix, d'un montant global de 7000 €, seront remis le 20 juin 2002 dans l'enceinte du Salon Euroc expo à Castres..

Renseignements : "Compétition for Passenger Center Ljubljana"
IZS MSA Building Dunajska 104
1000 Ljubljana (Slovénie)
Fax : 0038661 5657450
Internet : www.arhiforum.com ou www.izs.msa.si
e mail : izs.msa@siol.net

ABONNEMENT

Bulletin d'adhésion et d'abonnement 2002

Nom : Tél :
Prénom : Fax :
Profession : E-mail :

Adresse :

Professionnels 20 €
Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) 10 €

(Le règlement de l'adhésion est à effectuer par chèque et à retourner à :
Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 11, boulevard des Récollets 31078 Toulouse Cedex 4)

PLAN LIBRE

Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées
Mensuel

Société d'édition : Première Réponse
Espace Saint-Aubin-36 rue Riquet
31000 Toulouse
Tél : 05 34 40 60 32
Fax : 05 34 40 69 31
Dépôt légal à parution
Registre du commerce : RCSB 414 832 089
N° commission paritaire en cours

Gérant - directeur de la publication : André Gerome Gallego
Directeur de l'information : Joseph Almudever
Rédacteur en chef : Jean-Manuel Puig
Secrétaire de rédaction : Pierre-Louis Taillandier
Comité de rédaction : Alain Bayle, Nathalie Bruyère, Joëlle Cumin, Marylène Kerloveou, Dominique Perset, Gérard Tiné, Philippe Vigneu.
Ont participé à ce numéro : Stéphane Gruet, l'association OPA 31, César Juvé (directeur de l'EAT), Mairie de Toulouse.
Informations Cahier de l'Ordre : Huguette Sié
Graphisme : Guillaume Chavanne
Coordination : Chrystel Dirat
Impression : SRI

Pour écrire dans Plan Libre :
contactez la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées
11, boulevard des Récollets
31078 Toulouse Cedex 4
Tél : 05 61 53 19 89
Fax : 05 34 31 26 69
e-mail : CROAMP@wanadoo.fr

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis. Photographies et illustrations : Tous droits réservés



RÉGLE MENTATION

PRIX DE REVIENT KILOMETRIQUE POUR L'ANNÉE 2001 (EN EUROS) barèmes

Des automobiles

1	Puissance fiscale	Jusqu'à 5000 kms	de 5001 à 20 000 kms	au delà de 20 000 kms
	3 CV	d x 0,339	(d x 0,200) + 697	d x 0,235
	4 CV	d x 0,408	(d x 0,226) + 915	d x 0,272
	5 CV	d x 0,453	(d x 0,249) + 1020	d x 0,300
	6 CV	d x 0,473	(d x 0,264) + 1045	d x 0,316
	7 CV	d x 0,494	(d x 0,275) + 1098	d x 0,330
	8 CV	d x 0,534	(d x 0,296) + 1195	d x 0,356
	9 CV	d x 0,547	(d x 0,309) + 1195	d x 0,369
	10 CV	d x 0,578	(d x 0,330) + 1240	d x 0,392
	11 CV	d x 0,589	(d x 0,343) + 1235	d x 0,405
	12 CV	d x 0,633	(d x 0,366) + 1338	d x 0,433
	13 CV et plus	d x 0,644	(d x 0,377) + 1338	d x 0,444

Des vélomoteurs et scooters dont la puissance est inférieure à 50 cm³

2	Vélomoteur	d ≤ 2000 km	2000 < d ≤ 5000 km	d > 5000
	< 50 cm ³	d x 0,220	(d x 0,053) + 335	d x 0,120

Des motos

3	Moto	d ≤ 3000 km	3000 < d ≤ 6000 km	d > 6000
	50 cm ³ ≤ P ≤ 125	d x 0,275	(d x 0,071) + 612	d x 0,173
	P = 3,4,5 cv	d x 0,327	(d x 0,059) + 804	d x 0,193
	P > 5cv	d x 0,425	(d x 0,055) + 1110	d x 0,240

__DÉMARCHAGE À DOMICILE ET CONTRAT D'ASSURANCE

1. L'importance pratique de cette décision ne doit pas être méconnue, car l'application des règles du démarchage à domicile au contrat d'architecte a pour effet d'imposer le respect d'un formalisme rigoureux à peine de nullité du contrat. En premier lieu, l'art. L. 121-23 du Code de la Consommation subordonne la validité de l'opération à la rédaction d'un contrat dont un exemplaire doit être remis au client au moment de la conclusion de ce contrat et énumère un certain nombre de mentions qui doivent obligatoirement y figurer :

- __ Les noms du fournisseur et du démarcheur
- __ L'adresse du fournisseur
- __ L'adresse du lieu de conclusion du contrat
- __ La désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens offerts ou des services proposés
- __ Les conditions d'exécution du contrat, notamment les modalités et les délais de livraison des biens, ou d'exécution de la prestation de services
- __ Le prix global à payer et les modalités de paiement; en cas de vente à tempérament ou de vente à crédit, les formes exigées par la réglementation sur la vente à crédit, ainsi que le taux nominal de l'intérêt et le taux effectif global de l'intérêt déterminé dans les conditions prévues à l'art. L. 313-1
- __ La faculté de renonciation prévue à l'art. L. 121-25 ainsi que les conditions d'exercice de cette faculté et, de façon apparente, le texte intégral des articles L. 121-23, L. 121-24, L. 121-25 et L. 121-26.

2. Ensuite la loi prévoit que le consommateur démarché à son domicile bénéficie d'un délai de renonciation de 7 jours (art. L. 121-25). Elle impose que le contrat comporte un bordereau de rétractation aisément détachable destiné à faciliter l'exercice de sa faculté de renonciation (art. L. 121-24). S'agissant de ce bordereau de rétractation, il faut que figure sur le contrat la mention : "Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-contre" et, au dos de ce bordereau de rétractation doit figurer l'adresse exacte et complète à laquelle il doit être envoyé.

La loi exige également que tous les exemplaires du contrat soient signés et datés de sa main (art. L. 121-24). Surtout, l'art. L. 121-26 dispose qu' "avant l'expiration du délai de réflexion prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation, nul ne peut exiger ou obtenir du client directement ou indirectement, à quel que titre ni sous quel que forme que ce soit une contrepartie quelconque ni aucun engagement ni effectuer des prestations de services de quel que nature que ce soit".

Or, il suffit, pour que ce dispositif très contraignant trouve à s'appliquer, que le contrat soit signé au domicile du client, dans sa résidence, ou sur son lieu de travail et cela, même si le but de la visite du prestataire de services visait uniquement à formaliser un engagement déjà pris à l'occasion de pourparlers antérieurs.

Enfin il convient de noter que, outre la nullité du contrat, le non respect des dispositions prévues aux articles L. 121-23, L. 121-24, L. 121-25 et L. 121-26 expose le contrevenant à une peine d'emprisonnement d'un an et à une amende de 25 000 frs (art. L. 121-28), amende non encore convertie en euros.

LOI MURCEF

Un volet important de la loi portant mesures urgentes à caractère économique et financier entrée en vigueur le 14 septembre 2001 est consacré à la poursuite de la réforme de la commande publique. Deux mesures sont reprises ici.

1. Les marchés sans formalités préalables

Désormais le Maire, le Président du Conseil Général ou Régional peuvent être chargés, pour la durée de leur mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, travaux ou services passés sans formalités préalables en raison de leur montant inférieur à 90 000 € ht. Ces mêmes marchés sont dispensés de l'obligation de transmission au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité. Ils doivent néanmoins respecter les règles relatives aux marchés publics et peuvent, le cas échéant, faire quand même l'objet d'un contrôle.

Rappelons que si ces marchés sont dispensés de formalités, le nouveau Code des Marchés Publics ne prévoyant pas expressément de formalités préalables pour les marchés inférieurs à 90 000 € ht rappelant en cela les marchés de moins de 300 000 frs TTC passés sous l'empire de l'ancien code, il n'en reste pas moins que l'article 1er du NCMP s'impose à tous les marchés.

Le deuxième alinéa du paragraphe 1er de cet article prévoit que les marchés publics respectent les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de la transparence des procédures. Au nom du respect des grands principes de mise en concurrence ainsi énoncés et en attendant des premières jurisprudences en la matière, les maîtres d'ouvrage sont incités à continuer, comme par le passé, à mettre en concurrence quelques candidats dans le cadre d'une procédure même sommaire.

2. La sous-traitance dans les marchés publics

La loi Murcef modifie sur quatre points la loi sur la sous-traitance :

__ La sous-traitance totale est désormais interdite, le titulaire ne pouvant sous-traiter qu'une partie du marché public conclu avec le maître d'ouvrage. Il s'agit là d'une mise en conformité avec le Code des Marchés Publics.

__ L'entrepreneur principal doit, lors de la soumission, indiquer au maître d'ouvrage non seulement la nature et le montant de chacune des prestations qu'il envisage de sous-traiter, mais aussi les sous-traitants auxquels il envisage de faire appel. Cette obligation est nuancée par la possibilité pour l'entrepreneur de faire appel en cours d'exécution du marché, à de nouveaux sous-traitants, à la condition de les avoir déclarés préalablement au maître d'ouvrage.

__ Le paiement direct est désormais limité aux seuls sous-traitants de premier rang, les sous-traitants de deuxième rang ou de rang plus éloigné devant recevoir de leur donneur d'ordre une caution bancaire ou une délégation de paiement dans les conditions définies par la loi. Il s'agit là de la mise en sécurité des sous-traitants en cascade.

__ La responsabilité des maîtres d'ouvrage publics en cas de sous-traitance irrégulière est consacrée par la loi : ils sont tenus de vérifier le respect, par la voie de mises en demeure, de la loi de 1975 par les entreprises qui sous-traitent, y compris en cas de sous-traitance en cascade.

À L'OCCASION DU CONCOURS DE LA MAISON DES ARCHITECTES, DE NOMBREUX CONFRÈRES SE SONT EXPRIMÉS:

Nous vous faisons part de quelques réactions.

POUR "UNE MAISON DES ARCHITECTES ... OÙ L'ACCENT SERA ESSENTIELLEMENT PORTÉ SUR LES NOTIONS D'OUVERTURE ..." BIEN. TRÈS BIEN MÊME !

Une consultation de "toute la profession midi pyrénées pour permettre l'implication et l'adhésion" du plus grand nombre. Très bien encore et surtout, un pas de plus dans votre volonté, semble-t-il, de renouer le dialogue quelque peu perdu entre les architectes, voire entre les "individus".

Une friche industrielle sans prétention, où pourrait s'exprimer sans grande difficulté la volonté d'ouverture évoquée, au travers d'une architecture de notre temps, jeu de volumes, de matières, de lumières. Une architecture qui permettrait l'interpénétration des espaces, respectant là où il le faut les lieux "publics" et "privés", les espaces de travail, de réception, de détente... jouant sur les transitions, le dedans et le dehors... tout un programme donc qu'il serait bien séduisant d'avoir à gérer !

"Notion d'ouverture" disiez-vous ? À la profession ? Oui peut-être ... mais que serions-nous sans nos concitoyens, ces enfants, ces hommes et ces femmes vers qui chaque jour vont nos réflexions et nos travaux ? Ouverture donc, mais aussi au public. Cette "maison" devrait être visible, reconnaissable et accessible à tous. Un lieu de réflexion mais aussi de passage, d'accueil et de convivialité, pour que puissent être partagés nos désirs de voir la "ville" (au sens très large de terme) plus belle à vivre et à habiter.

Mais en ce lieu... Loin du centre, dans une rue où certains ne passeront peut-être jamais, où rien n'invite à s'arrêter, où le stationnement ne semble pas bien aisé, ce lieu "isolé", comme aurait pu l'être un autre aux Chalets, à la Côte Pavée, aux Minimes ... Comment pourrait-il être un lieu de rencontre lisible à tous ? Il me fait étrangement penser à Compans Caffarelli : un centre qui devait se relier au centre urbain... doux ou triste mirage ? Non, si nous voulions nous "ouvrir", mais peut-être n'était-ce pas de cette ouverture-là dont il était question, c'est au cœur de la ville que nous devons le faire. Parce que c'est au cœur de la ville qu'est notre place, où se situent nos projets. Pas facile certainement.

Alors peut-être pourrions-nous aussi imaginer un lieu en dehors de la ville ? Dans une zone neutre, déjà identifiée, repérée et repérable. Une zone facile d'accès et de stationnement pour qu'y aller ne soit pas galère, pour que tous puissent y passer, s'y arrêter presque naturellement...

Alors non, en ce lieu, je ne ferais pas de "propositions schématiques" malgré cette envie de créer qui me démange.

Vous remerciant de cette consultation, souhaitant, tout comme vous, cette "notion d'ouverture"...

Anne Vézard, architecte.

Cette rubrique est une plate-forme d'échanges ouverte à tous vos réactions sont donc les bienvenues pour faire avancer la réflexion et le débat, par courrier à la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, ou par mail à : CROAMP@wanadoo.fr.

Chères consœurs, chers confrères,

Nous avons reçu ce jour votre programme. Nous vous prions de trouver, ci-après, notre avis. Il nous semble qu'un enjeu aussi important que celui de la maison des architectes mérite une large consultation de la profession avant de s'engager dans des voies que beaucoup peuvent réprocher. Nous nous tenons à votre disposition pour débattre constructivement de ce projet.

Confraternellement,

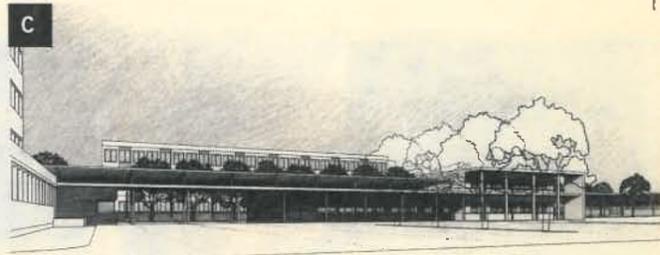
P. Chabbert, pour BCP architectes,

"UN ACTE FORT, À LA FOIS CONCRET ET SYMBOLIQUE : UN CHANGEMENT DE LOCAUX"

Quel symbole ! notre organe représentatif de la profession quitte un bâtiment qui mérite le respect de tous pour se terrer dans une construction d'une qualité architecturale et constructive affligeante. Symbolique certes, ... du non-recours à l'architecte... de ce qui est à proscrire. Quel parcours !... vers la nullité. Choisir un site et un bâtiment dont les contraintes sont à l'opposé des objectifs de représentativité d'une profession augure de la qualité du résultat. Demander à des architectes de s'exprimer sur cette base est un bien triste programme auquel nous n'adhérons pas.

La Maison des Architectes doit être une maison d'architecte(s)

CONCOURS



Type	Opération	Maître d'ouvrage	MO Délégué/ Conducteur opération	MO Délégué / Conducteur Opération Architectes juré (*)	Equipes Lauréates
Réf.	Construction d'un parking souterrain d'une capacité de 135 places, place du Palais de Justice à Rodez (12)	Mairie de Rodez	—	Christian Astruc / Bernard Nègre / Pierre-Marie Gilles / Jean-Claude Héral	Sarl HBM Architectes / Bet Inse
Réf.	Construction d'un parking souterrain d'une capacité de 100 places, réparties sur deux niveaux place Jean Jaurès à Rodez (12)	Mairie de Rodez	—	Christian Astruc / Bernard Nègre / Pierre-Marie Gilles / Jean-Claude Héral	Sarl HBM Architectes / Scp Legrand - Bonnet - Terral / Bet Inse
Réf.	Réaménagement de locaux à Ecole et Neige à Laguiole (12)	Conseil Général 12	—	CROA non sollicité	Scp Lévesque - Ravel / Hervé Basset / Ocd Ingénierie / Jean-Pierre Viguière (économiste)
Réf.	Réhabilitation de la Résidence des Peyrières au Centre Hospitalier de Rodez (12)	Centre Hospitalier de Rodez	—	Bernard Joubert / Fabien Lesot	Scp Legrand - Bonnet - Terral
Réf.	Projet d'extension de l'Atelier Technologique de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Rodez (12)	Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole	—	CROA non sollicité	Scp Legrand - Bonnet - Terral
Esq. C	Restructuration et extension du collège Jean Jaurès à Colomiers (31)	Conseil Général 31	—	CROA non sollicité	Scp Dompnier - Lemaire
Réf.	Restructuration de la Mairie et du CCAS de Fenouillet (31)	Mairie de Fenouillet	—	Claude Périn / Tony Rouillard	Georges Barrué
Réf.	Rénovation de la cage de la scène du Théâtre du Capitole (31)	Mairie de Toulouse	—	CROA non sollicité	François Benet / Scp Sutter - Taillandier / Bets Ingénierie / Ducks Scéno / Pantz & Associés
Réf.	Rénovation et modernisation de la médiathèque d'Odysseus à Blagnac (31)	Mairie de Blagnac	—	Jean-Pierre Larrouy / Philippe Pettenati / Pierre-Yves Chaumont / Daniel Hermet	Vincent Defos du Rau / Henry-Luc Mamar
Réf.	Relogement des Restaurants du Cœur, 47 rue du Séminaire à Toulouse (31)	Mairie de Toulouse	—	CROA non sollicité	Sarl Azéma Architectes
Réf.	Regroupement de l'Hémodialyse périodique au CHU de Toulouse au Pavillon Larrey du site Rangueil-Larrey (31)	CHU Toulouse	—	Serge Cros / Marie-Claude Eychenne-Vidal	Jean Painvin / Bruno Marcato / Sarl "M & S architectes"
Réf.	Réhabilitation de 35 logements de fonction de la DRSP à Muret (31)	DRSP de Muret	—	Martine Lalanne / Olivier Gorget / Marc Julla	Sarl Duffau - Garguillo - Palmade
Réf.	Extension du département génie mathématiques et modélisation, et relogement du service informatique sur le Campus de Rangueil à Toulouse (31)	Insa Toulouse	—	Patricia Sauvagé	Scp Calvo - Tran Van
Esq. D	Construction du groupe scolaire Tibaus, Zac de Saint-Simon, à Toulouse (31)	Mairie de Toulouse	—	CROA non sollicité	Selarl Jean-Pierre Larrouy / Selarl Hugues Sicre St Paul / Ingénierie Studio
Réf.	Construction d'un centre pour le SDEA de Saint-Gaudens (31)	Conseil Général 31	—	Jean-Pierre Larrouy	Manuel Ferré / Reulet Ingénierie
Réf.	Réhabilitation du bâtiment central de la Cour d'Honneur de la Caserne Lannes à Auch (32)	Mutualité Sociale Agricole du Gers	—	Nadia Benhamadi	Scp Terlaud - Pirovano - Hurtevent
Réf.	Construction d'une halte-garderie / crèche d'une capacité d'accueil de 30 enfants à Lectoure (32)	Mairie de Lectoure	Sem Gers	Marylène Kerlovéou / Roger Lasnier	Fabienne Larcade / Odile Bernard-Servin
Esq. A	Aménagement et valorisation du site archéologique des Fieux à Miers (46)	Communauté des Communes du Pays de Padirac	—	Laurent Gouwy	Claude de Vésins
Réf.	Restructuration du bâtiment E du Collège Marcel Masbou de Figeac (46)	Conseil Général 46	—	Louis Kieken	Sarl Puig - Pujol Architectures / Dominique Pujol
Réf.	Travaux de mise en conformité électrique à la Cité Scolaire de Gourdon (46)	Conseil Régional Midi-Pyrénées	Cogemip	CROA non sollicité	Olivier Favresse
Réf.	Réhabilitation des sanitaires et divers (internat) au Lycée Agricole La Vinadié à Figeac (46)	Conseil Régional Midi-Pyrénées	Cogemip	CROA non sollicité	Jean-François Casadepax-Soulet
Réf.	Extension et réhabilitation de la Maison de Retraite de Montcuq (46)	Maison de Retraite de Montcuq	Lot Habitat	CROA non sollicité	Sarl Puig - Pujol Architectures
Réf.	Construction des bureaux et centres des subdivisions de Cahors (46)	Ministère de l'Equipement	DDE 46	CROA non sollicité	Laurent Gouwy / Alain Grima / Jean-Luc Rames
Réf.	Construction d'un centre de tri de déchets recyclables ménagers à Figeac (46)	Syded du Lot	DDE 46	CROA non sollicité	Philippe Bergès
Réf.	Réhabilitation de l'immeuble Rebois pour l'aménagement de la maison des services publics intercommunaux à Figeac (46)	Communauté de Communes du Pays de Figeac-Cajarc	—	Marie Gay / Gilles Taulier	Marie-Josée Gautrand
Réf.	Réhabilitation de l'internat (douche/sécurité), travaux 2001, au Lycée Louis Vicat à Souillac (46)	Conseil Régional Midi-Pyrénées	Cogemip	CROA non sollicité	Jean-François Casadepax-Soulet
Réf.	Construction de l'atelier électrotechnique aux Lycée et LP Jean-Duruy à Tarbes (65)	Conseil Régional Midi-Pyrénées	Cogemip	CROA non sollicité	Scp Dompnier - Lemaire / Laumond Fauré / Setes
Réf.	Réaménagement pour un Centre de Placement Immédiat (CPI) "Maison Blanche" à Carmaux (81)	Sa Hlm 81	—	Jean-Louis Roldès / Christian Péral Bernard Paintandre /	Dominique Alet
Réf.	Aménagement des logements foyers existants et extension de 15 lits aux foyers de Mirandol et Pampelonne (81)	Sa Hlm 81	—	Brice Meilleurat / Louis Kieken / Bernard Paintandre	Sarl Alliage
Réf.	Acquisition et amélioration de 13 logements foyers environ pour personnes âgées, 10-12 place du Palais, à Albi (81)	Sa Hlm 81	—	Brice Meilleurat / Louis Kieken / Bernard Paintandre	Scp Guilhem
Réf.	Création d'un Upacor au Centre Hospitalier de Lavaur (81)	Centre Hospitalier de Lavaur	Sem 81	Daniel Gaiani	Michel Coucoureux / Jacques Brunel / Philippe Albinet

1. 02. 03. 04. 05. 06. 07. 08. 09. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

ASSOCIATIONS

JOSEP LLUIS SERT ET LA MÉDITERRANÉE

Exposition réalisée par le Col.legi d'Arquitectes de Catalunya,
présentée par le CAUE de Haute-Garonne

Josep Lluís Sert (Barcelone 1902-1983) est considéré comme un des architectes les plus importants de la "seconde génération" des maîtres du Mouvement Moderne. Proche de nombreux artistes, Picasso, Miró, Calder..., ami de Gropius, Alvar Aalto, Fernand Léger, Moholy-Nagy, il collabora avec Le Corbusier entre 1928 et 1930, dans son atelier de la rue de Sèvres à Paris. Avec Le Corbusier, il fut secrétaire des CIAM (Congrès International d'Architecture Moderne), en particulier lors du Congrès d'Athènes en juillet 1933; il présida les congrès des CIAM après 1947.

En 1939, après la dissolution de la République Espagnole, Sert s'exila aux Etats-Unis. Il y réalisa la plus grande partie de son œuvre, notamment à Boston, où il dirigea l'Ecole d'Architecture de Harvard entre 1953 et 1969. Comme urbaniste, il exerça surtout en Amérique Latine, dans les années 1940. Enseignant de deux générations d'architectes et auteur d'une trentaine d'édifices, il exerça une grande influence sur la production architecturale, en représentant en quelque sorte le contrepoint latin à l'influence de Gropius et Mies van der Rohe. Fidèle à ses origines, Sert réalisa en pays méditerranéens trois œuvres majeures consacrées aux Arts : l'atelier de Miró à Majorque, la fondation Maeght à Saint Paul de Vence et la fondation Miró à Barcelone et des maisons à Ibiza. Son travail sur la lumière, sur les espaces intermédiaires, la disposition des bâtiments sur le territoire, en font un précurseur de l'interprétation moderne des caractéristiques vernaculaire de l'architecture méditerranéenne.

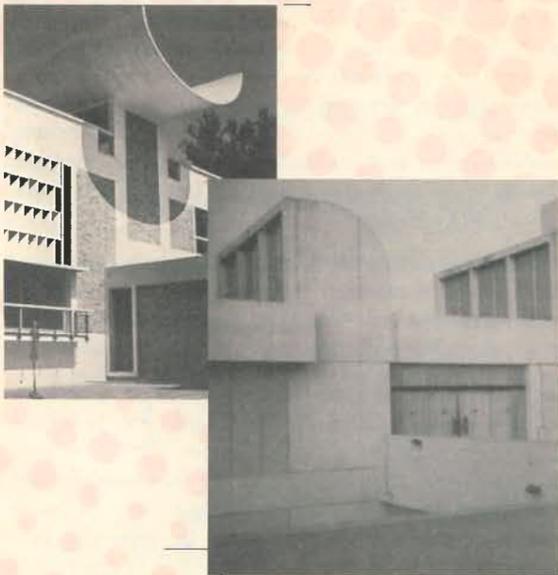
L'exposition présente ses principaux travaux européens de 1929 à 1975, de la résidence particulière aux villages de vacances à Ibiza, des immeubles d'habitations de Barcelone aux fondations dédiées aux grands artistes contemporains comme Fondation Maeght à Saint Paul de Vence et la Fondation Miró à Barcelone.

Quelques œuvres de Josep Lluís Sert en Europe :

Pavillon de l'Espagne à l'Exposition Universelle de 1937, maisons de vacances à Punta Martinez à Ibiza (1965), la fondation Maeght à Saint Paul de Vence, la Fondation Miró à Barcelone (1972-75), les ateliers de Miró à Majorque (1955) et de Braque à Vence. Exposition réalisée par le Col.legi d'Arquitectes de Catalunya et la Direccion General de la Vivienda, la Arquitectura y el Urbanismo del Ministerio de Fomento, commissaire Jaume Freixa.

Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville

Ouvert du mardi au samedi de 10h à 19h entrée libre
5, rue Saint Pantaléon 31000 Toulouse
Tél: 05 61 23 30 49 - Fax: 05 61 21 90 53
<http://cmav.free.fr>



PROGRAMME

AVRIL - JUIN 2002

expositions

Du 5 Avril au 8 Juin

Josep Lluís Sert et la Méditerranée
exposition du Col.legi d'Arquitectes de Catalunya
Présentée par le C.A.U.E. 31

Du 12 juin au 14 septembre

(fermeture de la galerie en Août)
le Mirail : mémoire d'une ville
exposition présentée par le C.A.U.E. 31

débat public :

les mardis de l'architecture et de la ville (18)
mardi 7 mai - 18h30
espace public et internet

conférence

mercredi 15 mai à 20h30
salle du Sénéchal, 17 rue de Rémusat
Denis Boyer-Gibaud et François Percheron,
architectes à Montpellier

ASSOCIATION O.P.A

(ORGANISATION PROFESSIONNELLE
DES ARCHITECTES MIDI-PYRÉNÉES)

Une nouvelle Association d'architectes s'est créée sur notre région. Il s'agit de l'Association "Organisation professionnelle des Architectes Midi-Pyrénées".

Ses buts :

_veiller au respect par les pouvoirs publics et les services administratifs de la mission, du rôle et de la compétence de l'architecte.
_veiller au respect par les pouvoirs publics et administratifs du cadre légal et réglementaire qui régit l'activité d'architecte et notamment dans l'instruction des demandes administratives liées à l'activité professionnelle.
_veiller à l'exercice du contrôle de légalité et à son application, et agir en conséquence par toutes voies et moyen de droit.

Les membres fondateurs :

Laurence Ryckwaert, Présidente.
Jean-François Martinie, Secrétaire.
Général Benoît Lemaire, Trésorier
P. Batsalle, M. Carrere, V. Defos Durau,
G. Demarien, D. Descuns, F. Diana,
J.M. Durin, J.P. Rives,
R. Mauryhommes sur terre.

10 QUESTIONS À CÉSAR JUVÉ, REVENU À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE



1 Quelles sont les grandes orientations que le Ministère souhaite mettre en place au niveau de l'enseignement de l'Architecture au plan national ?

Les grandes orientations aujourd'hui de la DAPA en matière d'enseignement de l'architecture, se rapportent, pour l'essentiel, à trois préoccupations majeures. La première concerne la poursuite de la mise en œuvre, dans son intégralité au niveau des vingt écoles délivrant le diplôme de DPLG, de la réforme initiée à la rentrée universitaire 1998. Comme vous le savez, l'objectif de cette réforme est particulièrement ambitieux, puisqu'il assigne aux établissements une double exigence : celle d'accroître le caractère professionnel de la formation dans sa spécificité (le projet architectural et le projet urbain) et celle d'inscrire les études architecturales au niveau universitaire le plus élevé à l'instar des autres pays européens (où il existe un doctorat en architecture).

La deuxième priorité est celle d'accroître les moyens dévolus aux écoles, aussi bien budgétaires, humains (enseignants, administratifs, techniciens) que matériels... la question des locaux n'étant pas la moindre ! Cette démarche exige à la fois du temps et de la volonté politique. Espérons que le futur gouvernement, à l'issue des prochaines échéances, l'inscrive à son programme ! De même, des modifications statutaires sont en cours de préparation qui devraient voir le jour dans les mois à venir.

Enfin, le troisième chantier que la DAPA devra ouvrir, comme d'ailleurs l'Éducation Nationale pour les universités et les autres ministères de tutelle pour la plupart des formations d'ingénieur, est celui de l'alignement des cursus sur la base du fameux 3,5,8 (années d'études après le Baccalauréat), pour être en harmonie avec les standards de "l'espace européen de l'enseignement supérieur"... Il est encore trop tôt pour aller plus avant ici dans ce dossier relativement complexe en ce qui touche l'architecture. J'espère que nous aurons l'occasion de le reprendre plus tard avec vous.

2 Quelle est la place de l'École de Toulouse dans ce même contexte national ?

L'école d'architecture de Toulouse (EAT) quant à elle, est entrée de plain-pied et de brillante manière dans le cadre de la réforme dont nous venons de parler. En effet, cette réforme a mis en place un dispositif national interministériel relativement complexe et exigeant, pour procéder aux habilitations nécessaires, tant en matière d'enseignement que dans le domaine de la recherche architecturale et urbaine... Or, l'EAT est un des rares établissements à avoir vu ses projets de programme du cursus habilités pour la période maximale préconisée par les textes, de même qu'elle est devenue depuis quatre ans l'école qui compte le plus grand nombre d'équipes de recherche reconnues officiellement (BRAU et CNRS).

Pour le nouveau directeur que je suis, cet héritage confortable, reçu de mon prédécesseur J.L. Bour, entraîne plusieurs exigences : la première est de confirmer cet acquis et donc de progresser sans relâche dans la recherche de l'excellence, la seconde est de faire partager au niveau local ce qui est reconnu au plan national, la troisième, enfin, est de développer et conforter la dimension internationale dans laquelle s'est engagée l'école au cours de ces dernières années.

3 L'école s'est mobilisée après l'explosion de l'usine AZF pour aider les sinistrés. Quel est le bilan qui en est tiré aujourd'hui ?

Rappelons que les locaux de l'EAT elle-même ont été rudement affectés par l'explosion de l'usine AZF, nous



contraignant à la fois à différer la rentrée et à effectuer celle-ci dans divers établissements et organismes dispersés dans Toulouse. Pour autant, les enseignants et les étudiants de l'école, tout en participant à la remise en état de leur outil de travail, se sont également mobilisés pour aider les sinistrés. Cette mobilisation s'est déroulée en trois phases distinctes. Ce sont tout d'abord trois ou quatre enseignants, dans une démarche strictement individuelle à la fois civique et professionnelle qui se sont engagés sur le terrain de l'action, puis se sont regroupés avec d'autres architectes dans un collectif spontané, lequel s'est très rapidement rapproché puis converti en composante de l'Association des Architectes de l'Urgence. Dans une deuxième phase, conjuguant à la fois les besoins du terrain et le désir des étudiants, l'équipe de direction de l'école a favorisé non seulement le rapprochement de ces derniers avec les architectes de l'urgence, mais également avec les services de la DDE et de la Ville de Toulouse, afin de constituer des binômes (professionnels+étudiants) pour effectuer assistance et expertise ; au total plus d'une cinquantaine d'étudiants de 4^e et 5^e année ont participé durant plusieurs semaines aux opérations. Dans une troisième phase, c'est une dizaine d'enseignants toutes disciplines confondues qui s'est impliquée dans un travail approfondi d'étude et de diagnostic, à partir de la base de données constituée à cet effet.

Le bilan pouvant être tiré de cette malheureuse expérience, est de plusieurs ordres : technique et scientifique bien sûr, mais également psychologique, sociologique, juridique, etc..., et surtout pédagogique !

Dans l'immédiat, le travail engagé consiste en la mise en forme et en l'exploitation, pour l'enseignement, de la base de données disponibles (photos, coupes, corrélation types de construction pathologie), et en son extension générale avec l'aide des divers maîtres d'ouvrage touchés par le sinistre. Parallèlement des équipes de recherche sont entrain de s'organiser pour traiter d'une part la question de l'appropriation de l'espace par les usagers et la perception de l'architecte par les sinistrés et, d'autre part, pour aborder les problèmes posés par les risques naturels et industriels dans le cadre du développement durable.

Dans ce même état d'esprit une collaboration s'est engagée dans le domaine d'études urbanistiques avec les services techniques de la ville de Toulouse avec la participation active d'étudiants accueillis en stage long, de même que sera valorisée, également sous forme de stage pratique, la collaboration des étudiants avec les architectes de l'urgence. Une convention a d'ailleurs été signée sous le patronage du CROA entre cette association et l'EAT pour poursuivre des actions communes.

4 L'EAT participe au grand débat du "GPV" quelles actions compte-t-elle mener ?

L'EAT ne pouvait ignorer le débat sur le GPV, mais la question qui se posait à nous était de savoir sous quelle forme l'école devait y participer. Rappelons que, par essence, ce débat est forcément complexe et que peu de personnes ont

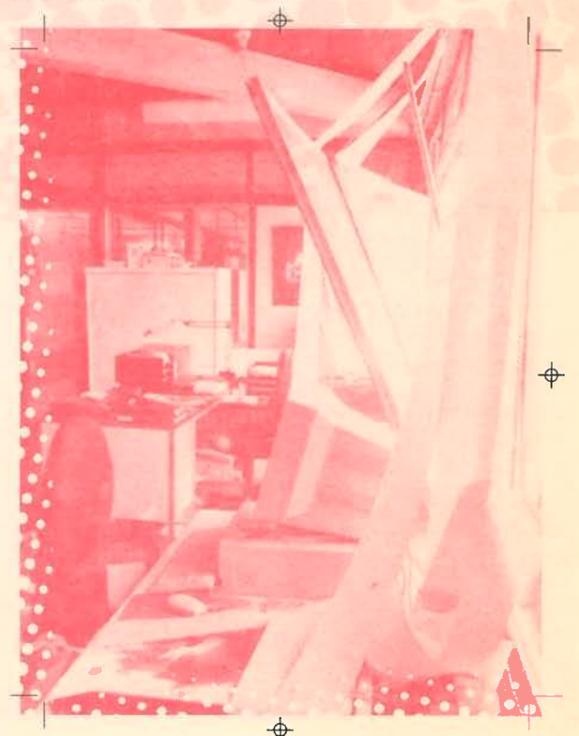
été, pendant très longtemps, au courant des orientations précises de ce projet. Rappelons également que l'école, outre ses étudiants, est composée d'une mosaïque de plus d'une centaine d'enseignants parmi lesquels soixante au moins sont impliqués directement dans l'architecture et l'aménagement et donc, à ce titre, susceptibles d'exprimer des positions professionnelles ou citoyennes contrastées, sinon tranchées sur le GPV.

Dans ce contexte et pour éviter des confrontations aléatoires par manque d'information sérieuse, la résolution de l'EAT a été de se doter d'un outil de veille et de prospective sous forme "d'atelier permanent sur le GPV". Cet atelier a une double vocation : celle de dresser régulièrement l'état d'avancement précis de la démarche et du positionnement des institutionnels (État, ville, Région, Département, HLM) de la prise en compte des enjeux prioritaires, ainsi que celle d'identifier tout sujet ou toute thématique pouvant avoir une incidence d'ordre pédagogique pour alimenter les travaux en atelier portant sur le projet urbain et sur le logement social. De même les équipes de recherche de l'école dont l'une est déjà engagée depuis plusieurs années sur un programme relatif au GPV en général comptent prêter leur concours et collaboration aux diverses études d'ordre théorique qui ne manquent pas d'être interrogées (comme, par exemple, la rue dans un grand ensemble, la question du grand îlot, la réhabilitation, la démolition...).

5 Les nouvelles réformes, en particulier la loi SRU, vont-elles avoir une influence sur le cursus du futur architecte ?

Les textes à l'étude comme ceux qui concernent la future mise à jour de la loi sur l'architecture de 1977, ou ceux déjà promulgués comme la loi SRU ont, bien entendu, une influence sur le cursus de la formation des architectes. Toutefois, fort heureusement, la tutelle et un grand nombre d'écoles n'ont pas attendu la parution de ces textes pour que les préoccupations dont ils sont porteurs, au delà même de leur caractère réglementaire, soient contenues dans les programmes d'enseignement.

À l'instar de la loi d'orientation foncière de 1967 la loi SRU est porteuse de bouleversements profonds dans l'aménagement du cadre de vie. Toute l'activité des professionnels et tout particulièrement celle des architectes et des urbanistes, va devoir se polariser, "s'aimer" sur le développement durable. Il appartient bien évidemment à l'école de préparer les professionnels de demain à exploiter la richesse de ce concept encore nouveau dans l'enseignement de l'architecture.





Depuis longtemps à l'EAT la dimension urbanistique et patrimoniale est un élément fondamental des enseignements dispensés de même que la notion de développement durable, comme faisant partie du bagage de base que tout architecte doit posséder, quel que soit par ailleurs l'usage professionnel qu'il en fera ultérieurement. Au moment où la loi SRU était publiée, le programme que l'EAT soumettait à l'habilitation faisait une place notable à l'analyse architecturale et urbaine dès le premier cycle, affichant en cela l'importance donnée à la mission de l'architecte d'insérer l'œuvre dans son environnement.

Avec la loi SRU le programme pédagogique doit se donner l'ambition de préparer à cette mutation culturelle qui doit faire passer la pratique professionnelle d'une approche réglementaire à une conception dynamique de l'aménagement de l'espace. Les nouveaux sigles (SCOT, PLU, PAZ, PSMV...) appellent des capacités de création et d'imagination auxquelles la formation des architectes doit répondre.

6 Comment les étudiants de l'EAT analysent-ils les stages obligatoires en cours d'études et plus particulièrement celui de fin d'études ?

Il m'est difficile de répondre ici à la place des étudiants eux-mêmes, c'est d'ailleurs une des questions que je veux aborder avec eux prochainement, faute de ne pas avoir pu le faire avant en raison de la perturbation sur la vie quotidienne de l'École consécutive à AZF.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de "faire la place" comme "dans le temps", mais pour l'étudiant architecte à l'instar de ses camarades élèves ingénieurs de découvrir les différentes facettes des divers métiers liés à l'architecture, dans le contexte d'un enseignement à plein temps, exigeant un minimum de présence à l'école de trente heures hebdomadaires.

Par contre, je suis en mesure d'affirmer que l'école de Toulouse s'est donné depuis plusieurs années une politique ambitieuse en matière de stages obligatoires; c'est sans doute l'école en France la plus volontariste dans le domaine puisque chaque élève doit effectuer un minimum de quatre stages, avant le stage long de 6ème année, dans des structures différentes durant ses études. Il s'agit là d'un défi collectif concernant l'ensemble des acteurs du cadre bâti en général et les architectes en particulier. Nous savons que l'accueil d'un stagiaire pendant une période courte d'un mois, induit une charge supplémentaire que les entreprises, les services techniques de l'État ou des collectivités, les CAUE, les SDAP, en raison de leur structuration et de leur habitude de recevoir des stagiaires venant d'autres formations, éprouvent moins de difficultés que les architectes libéraux à assurer. A l'inverse, les stages longs de fin d'études semblent mieux répondre aux attentes de la profession... Pour ma part, j'espère que ce dispositif ne joue pas à l'encontre de l'embauche de jeunes diplômés. En tout état de cause je compte poursuivre avec le CROA et les syndicats d'architectes, le dialogue initié ces dernières années avec l'école pour aller plus avant dans le partenariat pour construire ensemble les conditions d'accueil des stagiaires et travailler sur la question des débouchés des jeunes diplômés.

7 Par rapport à la réforme de l'Architecture qui est annoncée, l'idée d'une formation continue obligatoire est apparue : L'EAT a-t-elle un rôle à jouer au niveau de la formation continue ?

A ma connaissance rien n'annonce l'imposition du principe d'obligation de la formation continue en Architecture. Cependant, nous savons que le principe de "la formation tout au long de la vie" est un concept qui s'applique à toute personne... y compris donc aux Architectes, confrontés comme les autres métiers, aux mutations sociétales et professionnelles... !

Il nous revient donc, de façon collective formateurs et professionnels à la fois de préparer les esprits au caractère inéductible d'une remise en cause permanente des acquis,

et de mettre en place des dispositifs de veille et de formation, réactifs aux changements prévisibles ou constatés pour répondre rapidement aux besoins.

La formation continue est une des neuf missions assignées par les textes statutaires aux écoles d'architecture. L'EAT ne saurait se soustraire à cette mission dont elle attend beaucoup en retour. Elle a donc entrepris, depuis le mois de septembre dernier, une démarche partenariale avec le CROA, les syndicats d'architectes, les différents acteurs du cadre bâti, pour constituer un pôle régional de compétence, susceptible de répondre au plus près aux besoins des professionnels de l'acte de construire. C'est ainsi qu'est né le CIFCA... co-piloté par le DRAC, le CROA et l'EAT, qui présentera dans quelques semaines son premier catalogue de l'offre de formation continue au cours d'une grande journée d'information. Par ailleurs, depuis plusieurs années la DAPA ne ménage pas ses efforts pour développer la formation continue des architectes et soutient notre initiative considérée comme exemplaire.

8 Quelle est l'analyse que l'EAT fait de l'enseignement qui est donné actuellement à Toulouse aux futurs architectes et que peut-elle dire sur son évolution ?

Il est difficile d'être à la fois juge et partie ! Toutefois, l'expérience de l'inspection générale et les multiples visites de facultés d'architecture en Europe et à travers le monde



m'autorisent à émettre un avis avec le recul nécessaire sur l'enseignement dispensé à Toulouse, au-delà de la reconnaissance officielle, dont nous avons parlé plus haut, de la qualité de l'offre de formation de l'EAT. Je pense que nous n'avons pas à rougir de l'action de l'école en la matière; bien au contraire mais nous ne saurions pour autant nous en satisfaire. L'EAT a souvent été innovante et pionnière dans divers domaines de l'enseignement de l'architecture (l'informatique, l'urbanisme, la qualité environnementale ...) sans que les toulousains en aient eu toujours conscience. Par contre, les faiblesses constatées n'ont pas manqué d'être relevées, à juste titre, mais pas toujours à bon escient !

Ainsi aujourd'hui, personne ne peut nier que l'apprentissage du projet constitue l'axe principal de la formation... Personnellement j'aimerais, par exemple, que cette pratique de projet soit accompagnée d'une participation plus soutenue des ingénieurs dans le travail d'atelier et donc d'un renforcement de la maîtrise technique des architectes. Il en va de même de la question de la culture architecturale, dont l'acquisition se heurte à la faiblesse de la culture générale des élèves que nous recevons, dont la plupart sont pourtant détenteurs d'un baccalauréat scientifique obtenu brillamment !

Il y a sûrement des pistes nouvelles au plan pédagogique à trouver pour compenser ces lacunes que les seuls voyages d'études ne peuvent compenser (... et qui coûtent fort cher à l'institution !).

La volonté de l'équipe enseignante et du directeur est de mettre l'ouvrage cent fois sur le métier pour améliorer la formation dispensée, d'une part pour assurer la diversification professionnelle des architectes, dont le corps social a besoin, d'autre part parce que l'évolution des métiers du cadre bâti l'exige. Enfin, un autre facteur déterminant pour l'évolution de l'école est celui du processus enclenché de mutation de génération de son corps enseignant recruté depuis dix ans par concours national.

Je voudrais insister sur ce dernier point, car l'EAT est entrain de réussir aujourd'hui ce qu'elle n'avait pas su ou pas pu faire il y a une trentaine d'années, c'est-à-dire assurer l'évolution maîtrisée du passage de témoin d'une génération de professeurs à une autre, en s'appuyant sur

l'expérience des plus anciens pour préparer l'avenir avec la jeune génération d'enseignants en place qui s'investissent dans son fonctionnement avec un formidable sens des responsabilités et un remarquable esprit d'ouverture !

9 On a pu constater qu'une "césure" entre la profession et l'école d'architecture. Quelles sont les passerelles et collaborations possibles, autres que celles de la formation ?

La "césure" constatée est une vieille affaire qui date de la création en 1968 de la nouvelle école (l'UPA..T), et qui avait opposé une partie des anciens étudiants de l'atelier A et de l'atelier C...! Cette césure apparente plus que réelle lorsqu'on constate le nombre de professionnels diplômés de l'École qui interviennent quotidiennement dans nos formations est très largement en voie de résorption. En tout état de cause, au cours des quatre dernières années, le conseil d'administration de l'école, sous la présidence de Pierre Fernandez, a œuvré en faveur d'un rapprochement significatif avec la profession. De son côté, le Conseil régional de l'ordre des Architectes, avec Joseph Almudever à sa tête, a donné de nombreux signes d'ouverture vers l'EAT.

En reprenant la direction de l'école à la rentrée de cette année, j'ai fait personnellement de la collaboration école/profession une des priorités majeures de mon action. Ainsi la formation continue est un exemple, mais nous avons déjà envisagé avec les élus du CROA de poursuivre ensemble d'autres chantiers, comme celui de la diffusion de la culture architecturale, l'observatoire de l'évolution de la profession, l'approche internationale, etc... L'EAT ne saurait être coupée de ses anciens... ces derniers doivent savoir que cette école est toujours la leur !

10 Depuis quelques mois on entend parler du déménagement éventuel de l'EAT. Qu'en est-il en réalité ?

Malgré notre attachement aux locaux de G. Candilis de 1970, matérialisant la création de l'UPA de Toulouse, il nous est difficile d'imaginer le devenir de l'école dans le contexte actuel. En effet, les étudiants, comme les enseignants et les différents personnels qui travaillent à l'école, ont besoin d'un équipement adapté aux missions qui leur sont dévolues et qui soit propre à favoriser le rayonnement intellectuel et scientifique de l'institution au plan régional, national et international, sur un pied d'égalité avec leurs homologues européens.

Le principe de l'extension des locaux existants était acquis depuis plusieurs années. Mais après les détériorations occasionnées par l'explosion de l'usine AZF et la réflexion sur la place que doit occuper l'école en tant que centre de sensibilisation, de diffusion et de débat permanent sur l'architecture et la ville en direction d'un large public, nous ont conduit à poser la question de son éventuelle localisation au cœur de la cité. C'est la raison pour laquelle une démarche officielle, engagée par la direction de l'école et le Ministère de la Culture au plus haut niveau, s'est opérée en direction du site de la Caserne Niel. Nous espérons très fortement que celle-ci portera ses fruits, et que d'ici trois ou quatre ans nous disposerons d'une nouvelle école dans un contexte urbain différent. Dans le cas contraire, et dans l'hypothèse où un autre site susceptible d'abriter un équipement de 10 000 mètres carrés, situé le plus près possible du centre ville et desservi par une ligne du Métro n'était pas trouvé, nous serons dans l'obligation de revenir à la situation initiale et de reconstruire sur place l'EAT !



Magazine 570 - Bibliothèque 0000 page 1

8^e FESTIVAL GARONNE RIO GARONNE, INVITE LE RIO DE LA PLATA

Pour sa 8^e édition le festival garonne invite les cultures latines qui vivent au bord du Rio del Plata (le fleuve d'argent) à s'offrir au public des berges de Garonne. Cent artistes invités Argentins et Uruguayens ont été conviés à cette grande rencontre entre les deux fleuves. Du 22 au 27 juin.

Depuis 1995, Le Festival Garonne invite un fleuve à venir mélanger ses eaux et ses cultures avec celles de Garonne. Après l'Ebre, le Nil, le Mekong, le Gange, L'Arno, la Volga et le Mississippi, l'édition 2002 du festival invite le fleuve d'argent, Le Rio del Plata, à venir croiser les eaux de Garonne. Du 22 au 27 juin, toutes les expressions artistiques nées sur les rives de ce fleuve-frontière commune à l'Uruguay et l'Argentine s'installeront dans les lieux culturels de la ville (Cinémathèque, Galerie du Château d'Eau, Beaux-Arts, Universités, librairies et galeries...) et sur la grande scène de la Prairie des Filtres où se produiront tous les musiciens invités. Rock, world music, ska, folk, candombé, jazz et tango-hommage à Carlos Gardel oblige, illustreront l'Argentine et l'Uruguay d'aujourd'hui. Originale et inédite, la programmation de Rio Garonne fera la part belle à ces musiciens argentins dont la plupart ne sont jamais venus en Europe : Luis Alberto Spinetta, Leon Gieco, Liliana Herrero, Karamelo Santo, Divididos mais aussi à quelques grands noms du genre (comme l'accordéoniste Raul Barboza ou le bandonéoniste Juan José Mosalini) et Gotan Project, un groupe novateurs qui tente une belle fusion entre le monde de l'électronique et celui du tango. L'Uruguay, plus teinté d'Afrique, irriguera lui les rues de Toulouse avec les percussions de candombé de Ruben Rada et nous balancera sur le jazz-fusion de Trio Fattoruso. Autour des manifestations musicales, le festival prendra toute son ampleur en organisant débats, conférences, expositions et projections spéciales pour satisfaire la curiosité des 100 000 festivaliers attendus. Les plasticiens Graciela Sacco et Jorge Orta offriront l'émotion esthétique et sociale donnée à leur démarche : le premier engagera une œuvre rebelle en intervenant dans la ville et introduisant dans notre environnement; le second amènera le public de la Prairie des Filtres dans un happening convivial sous forme de Pique nique... un peu spécial. Après les concerts, le cinéma de minuit nous nourrira d'un singulier sur la réalité contemporaine des deux pays.

entrée : 2 € chaque soir
(2 concerts + 1 film + accès aux restaurants et buvettes)
renseignements grand public : 05 61 32 77 28
www.festival-garonne.org
mailto : rio-garonne@wanadoo.fr



AUTOUR DU FESTIVAL

Graciela Sacco et la scénographie de la Prairie des Filtres
Dix neuf images de la série Bocanada sont déclinées selon un rythme conçu par Graciela Sacco sur la tour d'entrée du festival et sur 600 panneaux électoraux dans toute la ville. Le public pourra acquérir ces images (50 euros). Dessinée par le scénographe Gilles Tanguy, cette structure échafaudée, hauteur 10 mètres, diamètre 18 mètres regroupe également tous les éléments constituant le festival : informations touristiques sur l'Argentine et l'Uruguay, billetterie, mais aussi point infos, point presse, point partenaires. Pancho, dessinateur uruguayen, collaborateur du journal Le Monde, affichera des portraits de musiciens de Tango dans le hall d'accueil de la tour du festival.



CINÉMA DE MINUIT SUR LA PRAIRIE DES FILTRES

Après les concerts, le festival fait place au cinéma pour des séances de minuit en plein air. Films en version originale sous-titrée en français

Samedi 22 juin à minuit
En la puta vida de Beatriz Flores Silva
Dimanche 23 juin à minuit
El lado oscuro del corazón d'Eliseo Subiela
Lundi 24 juin à minuit
Esperando al mesías de Daniel Burman
Mardi 25 juin à minuit
El viaje de Fernando Solanas
Mercredi 26 juin à minuit
La leçon de tango de Sally Potter
Jeudi 27 juin à minuit
El viento se llevo lo que d'Alejandro Agresti

En collaboration avec l'Association des Rencontres des Cinémas d'Amérique Latine de Toulouse-Arcalt et avec le soutien de la Fédération des œuvres Laïques et du cinéma Le Cratère.

GASTRONOMIE

Les restaurants et les buvettes du festival se mettent aux couleurs de l'Argentine et de l'Uruguay...
Pour se mettre en appétit, voici quelques unes des spécialités Argentines et Uruguayennes que les restaurateurs concocteront sur le site du festival. **Entrée** : empanadas - chaussons à la viande (fromage/jambon ou bœuf). **Plat** : parrillada - grillades de différentes sortes de viandes argentines, bœuf, porc, poulet... cuites avec du chimichurri. **Dessert** : dulce de leche-confiture de lait, accompagnée de gâteaux fait maison. **Dégustation** de Maté (infusion typique du Cono Sur, cône sud de l'Amérique latine, faite à base des feuilles séchées de l'arbuste du même nom).

TOUT AU LONG DU FESTIVAL

Le Pique Nique géant de Jorge Orta
Le principe de ce happening convivial et gastronomique est simple : chacun convie 7 personnes à un repas sur l'herbe. Une nappe réalisée par l'artiste, dont le tissu imprimé en sérigraphie porte des messages, mémoire des autres villes du monde qui ont accueilli "Le repas 70x7", récréation de la vie en communauté bâtie sur l'échange et le dialogue. Des assiettes en porcelaine de Limoges créées spécialement pour Rio Garonne ! 2002. Chacun apporte des victuailles et partage avec les autres à l'ombre des arbres.
Jorge Orta, maître d'œuvre et convive, évoquera la signification de "Le repas 70x7" dans son itinéraire d'artiste. Cette assemblée de personnes qui ne se connaissent pas et partagent un repas, illustre les valeurs humanistes de considération de l'autre, de partage et de don, fondatrices de l'œuvre de Jorge Orta.
Lors du repas, 200 assiettes seront mises en vente au bénéfice des sinistrés de l'explosion de l'usine AZF.
Dimanche 23 juin 2002, 13h, Prairie des Filtres.

Café-Rencontre avec les artistes
Pour la première fois à Toulouse, l'ensemble des plasticiens intervenant dans le cadre du festival seront réunis pour un échange personnel, autour d'un café, avec le public : G. Sacco, E. Saillen, R. Gurvitch, P. Lombardi, M. Lopez, A. de Gifferrri, R. Paiva.
Le 22 juin 2002 à 11h sur la Prairie des Filtres. Entrée libre.

PROGRAMME

Six grandes soirées musicales vont illuminer et épicer l'air de la Prairie des Filtres. La plupart des artistes invités ne se sont jamais produits en Europe.

Samedi 22 juin

11h Café-Rencontre avec les artistes
17h30 Grande parade de candombé, départ place du Capitole
20h Trio Fattoruso, latin jazz
22h Ruben Rada, candombé
0h00 Cinéma de minuit

Dimanche 23 juin

13h Pique nique géant
18h Bal - Tango
20h Raúl Barboza Quartet, chamamé
22h Leon Gieco, folk-rock
0h00 Cinéma de minuit

Lundi 24 juin

20h Contraflor al Resto Trio, world music
22h Karamelo Santo, ska
0h00 Cinéma de minuit

Mardi 25 juin

20h Liliana Herrero, world folk
22h Divididos, rock "nacional"
0h00 Cinéma de minuit

Mercredi 26 juin

20h Pequena Orquesta Reincidentes, Tango-rock
22h Gotan Project, Tango électronique
0h00 Cinéma de minuit

Jeudi 27 juin

20h Javier Malosetti Quinteto, jazz
22h Luis Alberto Spinetta, rock argentin
0h00 Cinéma de minuit



Delta Conseil
organise avec la participation
de la Gendarmerie Nationale
un séminaire de deux jours



Le bâtiment et ses lots techniques : anticiper les risques

→ Anticiper le risque technique lié au bâtiment

→ Maîtriser le risque pénal

→ Valoriser l'actif patrimonial

- Actualiser** → *ses connaissances dans le domaine de la réglementation technique liée au bâtiment.*
- Prévenir** → *la mise en cause de la responsabilité civile ou pénale des dirigeants, cadres, représentants du maître d'ouvrage.*
- Gérer** → *et communiquer en situation de crise.*
- Optimiser** → *la gestion des relations avec les autorités publiques, les organismes de contrôle et les entreprises intervenantes.*
- Anticiper** → *la mise en cause de votre responsabilité pénale par la mise en place d'une politique systématique de prévention des risques.*

L'actualité nous le rappelle chaque jour, les conséquences humaines, commerciales, financières, pénales des risques liés à la construction, l'exploitation, la maintenance des patrimoines immobiliers sont devenues considérables. Ces conséquences sont parfois graves et peuvent mettre en péril l'image et l'existence de votre société, celle de vos collaborateurs ou partenaires.

Pour toutes ces raisons, l'émergence d'une « nouvelle prise de conscience », liée à l'évolution économique, éthique, sociale, juridique et médiatique doit nous amener à considérer le risque comme un événement **prédictible**. Intégrer une nouvelle approche de la gestion et de la conduite d'affaires liée à l'acte de construire ou de maintenir le patrimoine technique des bâtiments, devient une exigence du management.

Séminaire organisé à Paris les 18 et 19 juin 2002 dans les locaux de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale - 10 rue de Tournon 75006 Paris

Prochains séminaires prévus les 24 et 25 septembre, 22 et 23 octobre, 19 et 20 novembre 2002.

Pour tous contacts concernant ce séminaire:
DELTA Conseil - Le Baréol - 31460 Auriac sur Vendinelle
Tél. 0 561 839 474 - Fax 0 561 832 880 - Email: contact@deltaconseil.fr